

[Texte]

province. I thought you should be forewarned of this coming amendment—and I think that that is acceptable to the Minister.

Mr. Woolliams: I appreciate your bringing that to my attention. But you will still have the situation in a lot of places where there will not be enough doctors to staff the committee if you take into account those performing the surgery for the therapeutic abortions. To those people who are concerned about what I would call wholesale abortion from the interpretation of "health" under the new section, I go back to Section 209 in spite of what the Minister says that this section does not apply to a person who, by means that, in good faith, he considers necessary to preserve the life of the mother of a child, causes the death of such child.

All these sections have to be read together. It seems to me that if it is right—I am going to repeat this to have an abortion it certainly should be done at the very earliest stages and if it is right to perform an abortion under any circumstances, why should that privilege be allocated to the big centres of Canada to discriminate against those people who live in rural communities and small areas. That is one of the main reasons I am moving it.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Woolliams.

Amendment negatived.

Mr. Valade: Mr. Chairman, I have an amendment to propose.

The Chairman: Mr. Valade.

Mr. Valade: Mr. Chairman, I move the following:

It is proposed that clause 18 of Bill C-150 shall not be read now and that the Committee on Justice and Legal Affairs recommends that Parliament institute a royal commission to enquire into this subject with a view to securing expertise, objective and non-political opinions.

I will now read it in French.

M. Valade donne lecture de l'amendement en français.

The Chairman: Mr. Valade, I have serious doubts as to the validity of that particular amendment. It does not deal specifically with Clause 18.

Mr. Valade: It does, Mr. Chairman. I will explain why. I will say just a few words on my motion, Mr. Chairman. I make this motion because during the sessions of this

[Interprétation]

modification, et je pense que ma modification sera peut-être acceptée par le Ministre.

M. Woolliams: Je vous sais gré d'avoir attiré mon attention sur ce fait. On rencontrera cet état de choses dans bien des endroits où il n'y aura pas assez de médecins pour former un Comité, si vous tenez compte que des chirurgiens pour les avortements thérapeutiques. Pour les gens qui s'intéressent à ce que je pourrais appeler l'avortement massif, à partir de l'interprétation du terme «santé» en vertu du présent article, en dépit de ce que le Ministre dit, je reviens à 209 pour dire qu'il ne s'applique pas à la personne qui en toute bonne foi considère qu'il est nécessaire de préserver la vie de la mère d'un enfant et de causer la mort de cet enfant.

Chaque article doit être lu, en regard avec les autres. Il me semble que si c'est juste, avec les autres je vais le répéter, d'avoir un avortement, cela doit être fait dès le début de la grossesse. Et s'il convient de pratiquer un avortement dans quelque condition que ce soit, pourquoi ce privilège devrait-il être alloué seulement aux grandes villes du Canada? C'est de la discrimination à l'égard des ruraux et des gens des petites villes. C'est une des principales raisons de ma proposition.

Le président: Merci monsieur Woolliams.

L'amendement est rejeté.

M. Valade: Monsieur le président, j'ai une modification à proposer.

Le président: Monsieur Valade.

M. Valade: Je propose que:

l'article 18 du Bill C-150 ne soit pas lu à ce moment et que le Comité de la justice et des questions juridiques recommande au Parlement d'instituer une commission royale d'enquête sur le sujet visé par cet article en vue d'obtenir des expertises ainsi que des opinions objectives et apolitiques.

Je vais maintenant le lire en français.

Mr. Valade reads the amendment in French.

Le président: Eh bien, monsieur Valade, je doute sérieusement de la validité de cet amendement, car il ne se rapporte pas directement à l'article 18.

M. Valade: Si, monsieur le président, et je vais vous expliquer pourquoi. J'ajouterai quelques mots au sujet de ma proposition, monsieur le président. Si je fais cette proposi-